



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1002
27 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 22 OCTOBRE 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AUTRICHE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la reprise des combats en Guinée-Bissau, publiée le 22 octobre 1998.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Autriche
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ernst SUCHARIPA

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur la reprise
des combats en Guinée-Bissau, publiée le 22 octobre 1998

L'Union européenne a noté avec une profonde préoccupation que les combats ont repris en Guinée-Bissau entre les forces gouvernementales et la junte militaire autoproclamée, entraînant une nouvelle fois l'exode de milliers de civils fuyant la capitale.

L'Union européenne demande aux deux parties au conflit de cesser immédiatement les combats et de contribuer à respecter les termes de l'accord de cessez-le-feu conclu en août à Praia, Cap-Vert.

L'Union européenne engage les deux parties à poursuivre les négociations menées dans le cadre de la médiation conjointe Communauté des pays de langue portugaise/Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, afin de trouver une solution pacifique au conflit.

Les pays d'Europe centrale et orientale et Chypre, pays associés à l'Union européenne, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
